

ENONCE

1^{er} cas

Salaire de base	2 400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Semaine du 30/9 au 5/10	38 heures
Semaine du 8/10 au 12/10	41 heures
Semaine du 15/10 au 19/10	45 heures
Semaine du 22/10 au 26/10	43 heures
Semaine du 29/10 au 2/11	40 heures

Travaux à effectuer : **Calculez le montant du salaire brut**

CORRIGE

Taux horaires

Taux horaire à 125%	$2\,400 / 151.67\text{ h} * 125\%$	19.78 €
Taux horaire à 150%	$2\,400 / 151.67\text{ h} * 150\%$	23.74 €

Décompte des heures

		Heures sup	125%	150%
Semaine du 30/9 au 5/10	38 heures	3	3	
Semaine du 8/10 au 12/10	41 heures	6	6	
Semaine du 15/10 au 19/10	45 heures	10	8	2
Semaine du 22/10 au 26/10	43 heures	8	8	0
Semaine du 29/10 au 2/11	40 heures	Report au mois suivant		
Totaux		27	25	2

Décompte du salaire

Salaire de base		2 400.00 €
H sup à 125%	$25\text{ h} * 19.78\text{ €}$	494.50 €
H Sup à 150%	$2\text{ h} * 23.74\text{ €}$	47.48 €
Salaire brut	$2\,400.00 + 593.40 + 71.22$	2 941.98 €

2 ème cas

ENONCE

Reprenez les éléments du premier cas en considérant que le nombre d'heures supplémentaires cumulées depuis le 1^{er} janvier s'élève à 218 heures.

Travaux à effectuer : **Calculez la durée de la contrepartie obligatoire en repos à attribuer en fin de mois d'octobre**

CORRIGE

Semaine du 30/9 au 5/10	38 heures
Ecart heures réalisées et contingent	De 218 à 220 = 2 heures
Heures supplémentaires réalisées	27 heures
Dépassement total	$27 - 2 = 25$ h
Effectif 20 salariés et moins, repos à attribuer	$25 \text{ h} * 50\% = 12.50 = 12\text{h } 30 \text{ m}$
Effectif > 20 salariés	$25 \text{ h} * 100\% = 25$ heures

ENONCE

3 ème cas

Reprenez les éléments du premier cas en considérant que l'employeur ne rémunère pas les heures supplémentaires mais les remplace intégralement par un repos compensateur

Travaux à effectuer : **Calculez le montant du salaire brut et le repos à attribuer**

CORRIGE

Taux horaire

Taux horaire à 100%	2 400 / 151.67 h	15.82 €
Repos à attribuer à 125%	25 heures * 125%	31.25 heures
Repos à attribuer à 150%	2 heures * 150%	3 heures
Repos compensateur	31.25 + 3	34.25 heures = 34 h et 15 minutes
Salaire de base		2 400.00 €
Salaire brut		2 400.00 €

4 ème cas

ENONCE

Les données de base

Salaire de base	2 400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Semaine du 30/10 au 5/11	38 heures dont 2 heures d'attente
Semaine du 8/11 au 12/11	41 heures
Semaine du 15/11 au 19/11	45 heures
Semaine du 22/11 au 26/11	43 heures
Semaine du 29/11 au 2/12	40 heures

CORRIGE

		Heures sup	125%	150%	100%
Semaine du 30/10 au 5/11	38 heures	3	1		2
Semaine du 8/11 au 12/11	41 heures	6			6
Semaine du 15/11 au 19/11	45 heures	10	8	2	
Semaine du 22/11 au 26/11	43 heures	8	8		
Semaine du 29/11 au 2/12	40 heures	Report sur le mois suivant			
Totaux		27	17	2	8

La semaine du 8 au 12/11 : Le 11 novembre est un jour férié et ne constitue pas un jour de travail effectif donc aucune heure de la semaine ne sera rémunéré avec bonification

Décompte du salaire

Salaire de base		2 400.00 €
H sup à 125%	17 h * 19.78 €	336.26 €
H Sup à 150%	2 h * 23.74 €	47.48 €
H à 100%	8 h * 15.82 €	126.56 €
Salaire brut		2 910.30€

5 ème cas

ENONCE

Salaire de base	2 400.00 €
Prime de rendement	120.00 €
Prime exceptionnelle	300.00 €
Prime d'ancienneté sur le salaire de base	2%
Avantage en nature	47.00 €
Durée hebdomadaire de travail	37 heures
Semaine du 1/3 au 5/3	39 heures
Semaine du 8/3 au 12/3	40 heures
Semaine du 15/3 au 19/3	42 heures
Semaine du 22/3 au 26/3	45 heures

CORRIGE

Salaire de base		2 400.00 €
Prime de rendement		120.00 €
Prime exceptionnelle	N'entre pas en ligne de compte	
Prime d'ancienneté	N'entre pas en ligne de compte	
Avantage en nature		47.00 €
Base de calcul des heures sup	$2\,400.00 + 120.00 + 47.00$	2 567.00 €
Taux horaire à 125%	$2\,567 / 151.67 * 125\%$	21.16 €
Taux horaire à 150%	$2\,567 / 151.67 * 150\%$	25.39 €

		Heures sup	125%	150%
Semaine du 30/10 au 5/11	38 heures			
Semaine du 1/3 au 5/3	39 heures	4	4	
Semaine du 8/3 au 12/3	40 heures	5	5	
Semaine du 15/3 au 19/3	42 heures	7	7	
Semaine du 22/3 au 26/3	45 heures	10	8	2
Totaux		26	24	2

Vidéo 2	Exercice, Enoncé	Alain HENRY
----------------	-------------------------	--------------------

Salaire de base		2 400.00 €
Prime de rendement		120.00 €
Prime exceptionnelle		300.00 €
Prime d'ancienneté	$2\,400 * 2\%$	48.00 €
Avantage en nature		47.00 €
Heures sup à 125%	$24\text{ h} * 21.16\text{ €}$	507.84 €
Heures sup à 150%	$2\text{ h} * 25.39\text{ €}$	50.78 €
Salaire brut		3 473.62 €